



Rapport du président (2023 - 2024)

Assemblée générale annuelle

Centre d'intendance écologique (CIEL)

Le 9 juin 2024

À titre de président, il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport annuel couvrant la période du 11 juin 2023 au 9 juin 2024.

Membres

En 2023, 177 personnes, organismes et sociétés ont appuyé nos objectifs de protection de la biodiversité en devenant membres de CIEL ou en renouvelant leur adhésion. CIEL a donc maintenu un niveau d'adhésion proche du record de l'année 2022 (188 membres) De ce nombre, notre organisme compte, à ce jour, sept membres émérites et 13 membres à vie. En date de ce rapport, 158 personnes, organismes et sociétés ont adhéré ou renouvelé leur adhésion pour 2024. Nous remercions les membres pour cet appui très apprécié et important pour la poursuite de nos objectifs.

Adhésions :

Ciel maintient toujours son adhésion et son appui aux organismes suivants :

Organismes nationaux : *Nature-Québec, Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).*

Organismes locaux : Nous maintenons notre appui et notre adhésion aux organismes locaux suivants : Les amis de la Réserve nationale de la faune du Lac St-François, CRIVERT, Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC), le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, le Comité pour la réhabilitation de la rivière Châteauguay (CRRC), Ambioterra.

Réunions du conseil d'administration

Au cours de la période couverte par ce rapport, 3 réunions-consultations des membres du CA ont eu lieu par contact téléphonique ou au siège social.

Une réunion s'est tenue le 19 juillet 2023 au siège social. Cette réunion a porté exclusivement sur un projet de travaux préventifs à la Réserve naturelle de la Baie-des-Brises en vue de sécuriser les propriétés des nouveaux résidents voisins des rues des Cygnes, des Colibris, des Roselins et des Sarcelles. Les 2 autres réunions (25 février et 24 avril 2024) ont porté sur une modification de l'article 4 des lettres patentes, la planification d'une journée porte ouverte au Secteur Jean-Luc-Génier de la RN du Coteau-de-la-Riv.-La Guerre, fabrication de nouveaux panneaux d'affichage, des suivis du problème de la RN de la Baie-des-Brises, l'adoption des étés financiers 2023 et autres sujets administratifs.

SUIVI DU DOSSIER DES RÉSERVES NATURELLES

En résumé, les 240 hectares (ha) de territoires dont CIEL est propriétaire se répartissent comme suit en juin 2024.

1- La Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre comprend 4 secteurs :

Le Secteur Montée Quesnel : 80,48 ha (lot no 3 906 960), situé dans la Municipalité de Saint-Anicet

Acquis le 4 juin 2000

Réserve naturelle reconnue le 20 septembre 2006

Le Secteur 4^e rang : 31,87 ha (lots no 3 447 161 et 3 228 872), situé dans la municipalité de Godmanchester

Acquis le 16 août 2004

Réserve naturelle reconnue le 20 septembre 2006

Le Secteur Pierre-Léger : 2,43 ha (lot no 2 843 261), situé dans la municipalité de Saint-Anicet
Acquis le 7 décembre 2015

Non encore reconnu réserve naturelle. Demande de reconnaissance expédiée au ministère le 27 janvier 2019.

Le Secteur Jean-Luc-Génier : 83,89 ha (lot no 3 228 672), situé dans la municipalité de Godmanchester

Acquis le 24 mai 2022

Non encore reconnue réserve naturelle. Demande de reconnaissance expédiée au ministère le 25 janvier 2023

2- La Réserve naturelle de la Baie-des-brises

29,57 ha (lot no 5 123 958), située dans la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
Acquis le 9 novembre 2010

Réserve naturelle reconnue le 28 mars 2012

3- La réserve naturelle du Boisé-des-Julien

10,17 ha (lot no 4 863 248), située dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
Acquis le 22 décembre 2021

Non encore reconnue réserve naturelle. Demande de reconnaissance expédiée au Ministère 21 mars 2022

RÉSERVE NATURELLE DU COTEAU-DE-LA-RIV.-LA GUERRE (RNCRLG)

SECTEUR MONTÉE QUESNEL

Ce secteur est doté d'un réseau de sentier de 8 km où les citoyens, sur autorisation préalable, peuvent venir marcher en forêt. Très utilisés pendant la pandémie, Les visiteurs ont été plutôt sporadiques en 2023 et 2024. L'hiver 2023 a été caractérisé par la présence de plusieurs verglas qui, en courbant les arbres jusqu'au sol, ont obstrué les sentiers rendant la marche difficile. Au cours de l'été 2023 les pluies fréquentes ont produit, en beaucoup d'endroit, des accumulations d'eau qui en ont découragé plusieurs. À noter toutefois que ces rétentions d'eau dans les baissières sont bénéfiques pour l'environnement en prévenant les débordements de cours d'eau et les inondations et en permettant par filtration de remplir les nappes phréatiques en eau pure. L'hiver 2024 a été caractérisé par un faible enneigement et la persistance de zones d'accumulation d'eau que le gel n'a pas réussi à vaincre, ne favorisant pas les randonnées en raquettes ou en skis.

SECTEUR PIERRE-LÉGER

Le sentier périphérique a été complété du côté sud grâce au travail de bénévoles (Daniel Leblanc et Pierre Léger). Une demande de reconnaissance de RN par ajout de ce territoire à la RNCRLG a été acheminée au ministère de l'Environnement en 2019.

SECTEUR 4^e RANG

Entretien du sentier et quelques rondes de surveillance y ont été effectués.

SECTEUR JEAN-LUC-GÉNIER

À la fin des travaux de démolition de la maison et de la grange, le sol où se trouvait ces bâtiments a été nivelé pour permettre une re végétalisation naturelle. Nous avons eu la surprise de trouver en face de la maison abandonnée une zone de 50 à 100 m² envahie par une plante envahissante difficile à éradiquer, la renouée du Japon probablement installée à cet endroit par les anciens propriétaires comme plante d'ornement. On a recouvert cette zone d'une bâche opaque qui sera enlevée dans 2 ou 3 ans quand l'envahisseur sera contrôlé.

Le périmètre de ce territoire fait 5 km où nous devons aménager un sentier en vue d'y assurer de façon régulière une surveillance appropriée. Des bénévoles de CIEL se sont mis à la tâche dès cet été et ont percé la brousse arbustive sur une largeur de 2 à 3 mètres et sur une distance d'environ un km. Les travaux reprendront au printemps pour compléter le circuit complet. Nous en profitons ici pour remercier les bénévoles qui ont consacré du temps et de l'énergie à la réalisation de ce sentier : Maurice Caron, Roger Ladouceur, Daniel Leblanc, Pierre Léger et Agathe Sauvé.

Une demande de reconnaissance de RN par ajout de ce territoire à la RNCRLG a été acheminée au ministère de l'Environnement en 2022.

RÉSERVE NATURELLE DE LA BAIE-DES-BRISES

D'énormes difficultés de gestions sont survenues au cours des trois dernières années relativement à cette RN. Le découpage complexe avec 68 coins d'angles, l'enclavement presque complet du territoire, l'urbanisation récente de sa partie sud sur une distance de plus de 1 km, le défrichement et les remblaiements jusqu'à la limite de la RN, la construction de 41 nouvelles résidences et leur dépendances collées sur les arbres de la RN fraîchement privés de leur voisinage forestier récent, le tout constituant une transformation urbaine du milieu naturel de l'environnement immédiat de la RN qui ne cadre pas avec la vocation de conservation intégrale de la biodiversité que s'est donnée notre organisme.

Les nouveaux terrains aménagés sont contigus à l'orée de la forêt de la RN. Cette lisière d'arbres, en majorité des érables rouges et des frênes, soudainement privés d'un couvert forestier adjacent, deviennent menaçant pour les propriétés voisines. La vulnérabilité aux effets du vent, l'enracinement superficiel des arbres en

milieu tourbeux et humide, la perte soudaine de l'appui mutuel des arbres entre eux dans un milieu forestier sont autant de facteurs qui accentuent la dangerosité de la lisière forestière longeant les nouvelles propriétés voisines de la RN. Ainsi, au cours de l'hiver 2023, nous avons dû régler une réclamation pour un bris de clôture de métal lors d'un verglas. De telles réclamations risquent de se multiplier étant donné le grand nombre d'arbres présentant un caractère de dangerosité pour les nouvelles propriétés voisines.

La Réserve naturelle de la Baie-des-Brises comprend seulement 30 ha sur les 240 ha de territoires naturels dont CIEL est propriétaire. C'est dire que ce 12 % de nos réserves naturelles mobilise presque toutes nos énergies et pourrait impliquer des coûts dépassant largement nos capacités financières. C'est le péril qui guette la Réserve naturelle de la Baie-des-Brises et même l'organisme propriétaire CIEL. C'est pourquoi le conseil d'administration de CIEL a élaboré un programme préventif chargé qui établit des mesures préventives rigoureuses.

En conformité avec une résolution de notre CA adoptée le 15 août 2021 établissant une politique de prévention des dommages pouvant être causés par les arbres de la RN à proximité des nouvelles résidences, des travaux d'émondage et d'abattage ont été réalisés en mars 2022 et février 2023 du côté sud de la RN à la limite voisine des nouvelles résidences de la rue des Cygnes.

On s'est toutefois aperçu que de tels travaux ne sont pas suffisants pour sécuriser les lieux de façon satisfaisante. Une réunion du conseil d'administration portant exclusivement sur ce problème a donc été convoquée le 19 juillet 2023. Le CA a voté une résolution prévoyant la création d'une zone tampon sur une largeur de 20 mètres pour protéger les 41 propriétés voisines de la réserve naturelle sur les rues de Cygnes, des Colibris, des Roselins et des Sarcelles soit sur une longueur de plus d'un km.

Cette décision du CA a impliqué une ronde de demandes d'autorisations d'abord à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka puis au Ministère de l'Environnement avec qui nous avons signé en 2012 une entente de reconnaissance de réserve naturelle. Nous avons décrit le détail de ces démarches dans un article publié en deux parties dans les dernières éditions du bulletin *L'intendant* (no 62, déc. 2023 et no 63, juin 2024) auquel je réfère le lecteur de ce rapport. On y constatera que tout n'est pas simple dans le monde des autorisations. Malgré notre volonté de créer une lisière préventive en bordure de la réserve naturelle, en dépit d'une certaine urgence, le parcours administratif a été plus long que prévu. Six mois ont été nécessaires pour recevoir les autorisations requises. En effet, ce n'est que le 8 février 2024 que nous avons enfin obtenu le certificat d'autorisation de la municipalité. Or le ministère de l'environnement, pour des raisons écologiques, nous impose de réaliser les travaux entre le 15 octobre et le 15 février. L'entrepreneur mandaté par CIEL pour effectuer ces travaux, contacté dès le 10 février, nous informe qu'il lui est impossible de se conformer à la date butoir du 15 février, le délai étant trop court. Les travaux ont donc dû être remis à l'automne 2024 et nous espérons que, d'ici là, il n'y aura pas d'intempéries ou d'épisodes de verglas susceptibles de créer des dégâts sur les propriétés voisines de la réserve naturelle.

RÉSERVE NATURELLE DU BOISÉ DES JULIEN : Une journée porte-ouverte réussie

Par une belle journée du début de l'automne, le 16 septembre dernier, 45 personnes ont répondu à l'invitation de venir marcher sur les 2 km de sentier de la *Réserve naturelle du Boisé-des-Julien* située sur le rang Sainte-Marie à Salaberry de Valleyfield. Cette réserve naturelle a été acquise par le Centre d'intendance écologique (CIEL) le 22 décembre 2021. Elle totalise 10,17 ha et des servitudes de conservation ont été inscrites au contrat en vue d'y assurer la protection de la biodiversité à perpétuité. Les marcheurs ont été accueillis par un groupe de bénévoles de CIEL qui les ont accompagnés et guidés lors du parcours dans le sentier aménagé par Pierre Léger, Daniel Leblanc et Jean-Luc Génier et qui s'étend sur tout le périmètre de la réserve naturelle.

Parmi les personnes présentes, soulignons la présence de plusieurs membres du Club d'ornithologie de Vaudreuil-Soulanges qui en ont profité pour y effectuer une tournée d'observation.

Un des bénévoles, Daniel Leblanc, très informé sur la biologie végétale de notre région, avait installé sur le parcours plusieurs affichettes d'identification d'arbres et de plantes herbacées qu'il a savamment commenté au passage des marcheurs, une initiative bien appréciée.

Nous tenons à remercier les cinq bénévoles de CIEL qui ont organisé et assuré le succès de cette journée : Monique Fournier, Jean-Luc Génier, Daniel Leblanc, Pierre Léger et Robert Poupard.

RECONNAISSANCE PAR LE MINISTÈRE DE DEUX NOUVEAUX SECTEURS DE LA RÉSERVE NATURELLE DU COTEAU-DE-LA-RIVIÈRE-LA GUERRE

La *Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre* (RNCRLG) a été reconnue par le ministère de l'Environnement en 2004 et comprenait le *Secteur Montée-Quesnel* dans la municipalité de Saint-Anicet et le *Secteur 4^e rang* dans la municipalité de Godmanchester. Au cours des dernières années, CIEL a acquis deux nouveaux territoires naturels situés à proximité de ces deux secteurs soit le *Secteur Pierre-Léger* à Saint-Anicet (2,43 ha), acquis en décembre 2015, et le *Secteur Jean-Luc-Génier* dans Godmanchester (83,89 ha) acquis en mai 2022. Une demande de reconnaissance comme réserve naturelle de ces deux territoires par agrandissement de la RNCRLG avait été acheminée au ministère de l'Environnement peu après leur acquisition. Le dossier est toujours à l'étude au Ministère mais une visite récente témoigne de l'avancement du projet.

En effet, le 23 octobre dernier, un représentant de la Direction des aires protégées au Ministère de l'Environnement (MELCCFP), Monsieur Claude Drolet, biologiste et chargé de projet, nous a fait une visite au siège social de CIEL en vue d'éclaircir certains points ayant trait à la reconnaissance de ces deux nouveaux territoires et y donner suite. Entre autres, nous avons discuté et donné les informations pertinentes sur les objectifs de conservation, les restrictions d'usages et les infrastructures à prévoir sur ces réserves naturelles. Puis nous lui avons fait visiter les deux secteurs en question où il a pu observer le résultat de nos mesures de conservation de la biodiversité. Une reconnaissance officielle de ces deux territoires devrait être confirmée dans quelques mois.

Nous avons constaté l'intérêt manifeste de M. Drolet pour la conservation de la biodiversité et son application à en préciser les dispositions devant être incluses dans la future entente de reconnaissance de réserve naturelle. Une visite très appréciée.

VISITES ORNITHOLOGIQUES

Club d'ornithologie de Vaudreuil-Soulanges (COVS)

En mai 2022, nous avons eu l'honneur d'accueillir une quinzaine de membres du Club d'ornithologie de Vaudreuil-Soulanges qui ont parcouru une partie des sentiers du secteur montée Quesnel de la RNCRLG pour y effectuer d'intéressantes observations d'oiseaux. Le groupe reviendra pour une nouvelle excursion d'observations en juin 2024.

Club d'ornithologie de Longueuil (COL)

Le 5 octobre dernier, CIEL a accueilli le *Club d'ornithologie de Longueuil* (COL). Dix membres de ce groupe ont pu admirer la belle nature automnale du Secteur Montée Quesnel de la *Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre* à l'occasion d'une marche de quelques km dans les sentiers. À cette date, la plupart des oiseaux migrateurs ont quitté la région. Toutefois, quelques espèces d'oiseaux intéressants ont pu être observés principalement près de la cuvette (petit marécage) située du côté nord du territoire. Le groupe s'est promis de revenir.

Club d'ornithologie des Hautes Laurentides

Deux personnes, dont M. Michel Renaud de Saint-Faustin, ont fait une excursion dans les sentiers du secteur Montée Quesnel de la RNCRLG le 15 mai 2024. Ils nous ont fait parvenir la liste de leurs observations soit 25 espèces d'oiseaux. Nous conservons cette liste en archive et est disponible pour consultation..

DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame Denyse Brosseau-Touchette survenu le 6 janvier 2024 suivi de celui de son fils Jean-Yves, le 23 mars 2024. Mme Touchette et Jean-Yves furent de fervents adeptes des objectifs environnementaux du Centre d'intendance depuis la fondation de l'organisme en 1996. Au nom des membres de notre conseil d'administration et de tous les membres de CIEL, nous offrons toute notre sympathie à la famille Brosseau-Touchette.

Réalisations sur le plan administratif en 2023-2024 :

Publication de 3 nos de *L'intendant*, les nos 60 (juin 23) – no 61 (déc. 23) – no 62 (fév. 24).

Préparation des états financiers de l'année 2023.

Préparation de la demande de remboursement de la TPS-TVQ pour l'année 2023.

Expédition du rapport annuel d'organisme de bienfaisance à l'Agence de Revenu Canada.

Paiement des taxes municipales et scolaires pour les territoires non réserve naturelle.

Renouvellement des adhésions. Accueil des visiteurs. Etc...

Réparation toit salle de réunion faite le 23 octobre 2023

Programme d'activités pour 2024-2025 :

Entretien des sentiers.

Surveillance des territoires par des patrouilles régulières (équipe de surveillance).

Édition de 3 numéros de *L'intendant*.

Suivi des demandes de reconnaissance de réserve naturelle pour les deux nouveaux territoires.

Travaux préventifs à la RNBDB.

Compléter sentier périphérique de surveillance au secteur JLG de la RNCRLG.

Activités administratives mentionnées ci-haut.

Jean-Marie Latreille, président